

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord
tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Grande-Anse
le mardi 16 juin 2026 à 19h00**

RO-2026-05

1. APPEL À L'ORDRE

M. Guy Thériault, maire, appelle la réunion à l'ordre à 19h00 et souhaite la bienvenue aux quelques 50 citoyens et citoyennes présents à cette trente-troisième réunion ordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Guy Thériault	Maire
	Gérard Battah	Conseiller
	Joanne Cormier-Baldwin	Conseillère
	Yvon Godin	Conseiller
	Colin MacLellan	Maire suppléant
	Gaëtan Thériault	Conseiller
	Jonathan Thériault	Conseiller
	<u>Assistaient également :</u>	
	André Sonier	Directeur général
	Simonne Godin	Greffière municipale

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le maire, M. Guy Thériault, demande au conseil municipal s'il y a déclarations de conflit d'intérêt à être incluses au procès-verbal de la présente réunion.

Aucune déclaration d'intérêt ne fut prononcée.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Guy Thériault, maire, demande d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour circulé au préalable :

- 9.12** Refonte du site Web de Rivière-du-Nord ;
- 9.13** Dépôt et 1^{ère} lecture par son titre de l'Arrêté 015-00-2026 intitulé
« Arrêté relatif à la facturation des services, équipements et interventions du Service d'incendie de Rivière-du-Nord ».
- 9.14** Deuxième lecture par son titre de l'Arrêté 015-00-2026 intitulé
« Arrêté relatif à la facturation des services, équipements et interventions du Service d'incendie de Rivière-du-Nord ».

L'ordre du jour modifié se lit comme suit :

- 1. Appel à l'ordre.
- 2. Constatation du quorum.
- 3. Déclaration de conflits d'intérêts.
- 4. Adoption de l'ordre du jour.



5. Adoption des procès-verbaux :
 - Réunion ordinaire tenue le 21 avril 2026 ;
 - Cérémonie d'assermentation tenue le 26 mai 2026 ;
 - Réunion extraordinaire tenue le 26 mai 2026.
6. Affaires découlant des procès-verbaux.
7. Exposés des membres du conseil municipal ;
 - 7.1 Rapport financier au 31 mai 2026.
8. Correspondances reçues et envoyées :
 - 8.1 Correspondances reçues : 10 ;
 - 8.2 Correspondance envoyée : 1.
9. Résolutions et arrêtés municipaux :
 - 9.1 Arrêté 010-01-2026 intitulé « *Arrêté modifiant l'Arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de Rivière-du-Nord* » :
 - 9.1.1 Lecture intégrale de l'Arrêté 010-01-2026 ;
 - 9.1.2 Troisième lecture par son titre et adoption.
 - 9.2 Nomination des représentants de la municipalité – Assemblée Générale Spéciale de l'AFMNB – 26 juin 2026, Edmundston.
 - 9.3 Nomination des membres du comité agricole.
 - 9.4 Demande de don – Festival du Blé d'inde de Saint-Léolin.
 - 9.5 Demande d'aide financière – Comité du chemin des Chalets.
 - 9.6 Nomination des membres du comité sur les changements climatiques.
 - 9.7 Autorisation – Carte de crédit VISA Desjardins.
 - 9.8 Ajustement des sous-unités.
 - 9.9 Service d'incendie de Rivière-du-Nord :
 - 9.9.1 Achat d'équipement – Brigades de Bertrand et Saint-Léolin.

Session à huis clos :

- 9.10 Article 68(1)d) - Acquisition projetée de biens-fonds ;
 - 9.11 Article 68(1)g) – Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.
-
- 9.12 Refonte du site Web de Rivière-du-Nord.
 - 9.13 Dépôt et 1^{ère} lecture par son titre de l'Arrêté 015-00-2026 intitulé « *Arrêté relatif à la facturation des services, équipements et interventions du Service d'incendie de Rivière-du-Nord* ».
 - 9.14 Deuxième lecture par son titre de l'Arrêté 015-00-2026 intitulé « *Arrêté relatif à la facturation des services, équipements et interventions du Service d'incendie de Rivière-du-Nord* ».
10. Affaires nouvelles.
 11. Suivi des dossiers.
 12. Présentations et interventions du public.
 13. Levée de la réunion.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gaëtan Thériault et appuyé par M. Colin MacLellan, que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté comme modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-057

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Réunion ordinaire du 21 avril 2026

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par M. Gérard Battah, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Nord tenue le 21 avril 2026 soit adopté comme rédigé et circulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-058

Cérémonie d'assermentation tenue le 26 mai 2026

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier Baldwin et appuyé par M. Yvon Godin, que le procès-verbal de la cérémonie d'assermentation du conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Nord tenue le 26 mai 2026 soit adopté comme rédigé et circulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-059

Réunion extraordinaire du 26 mai 2026

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Nord tenue le 26 mai 2026 soit adopté comme rédigé et circulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-060

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Sans objet.

7. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

M. le Maire informe les citoyens et citoyennes des dossiers qu'il a priorisés pour ce mandat, ainsi que les conseillers et conseillère responsables de l'appuyer dans la réalisation de ceux-ci. Les membres du conseil municipal livreront l'exposé sur leurs dossiers respectifs à compter de septembre prochain dans le cadre de la réunion ordinaire du conseil. La liste des responsables des dossiers se lit comme suit :

- Développement touristique et adaptation aux changements climatiques :
Joanne Cormier Baldwin
- Familles, aînés et partenariats : Gaëtan Thériault
- Liaisons communautaires, reconnaissance des bénévoles et employés :
Jonathan Thériault
- Sécurité publique et logements : Colin MacLellan



- Travaux publics et Infrastructures : Gérard Battah
- Urbanisme et complexe industriel : Yvon Godin

7.1 Rapport financier au 31 mai 2026 (D)

M. André Sonier, DG, présente le rapport financier au 31 mai 2026 de la municipalité.

Par la suite, la proposition suivante est formulée :

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gaëtan Thériault et appuyé par Mme Joanne Cormier Baldwin, que les résultats financiers au 31 mai 2026, soient acceptés comme présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-061

8. CORRESPONDANCES REÇUES ET ENVOYÉES (D)

8.1 Correspondances reçues : No. 1 à 10

Pour information.

8.2 Correspondance envoyées : 1

Pour information

9. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

9.1 Arrêté 010-01-2026 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de Rivière-du-Nord »

9.1.1 Lecture intégrale de l'Arrêté 010-01-2026

M. Guy Thériault, maire, explique que conformément aux dispositions de la *Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B. 2017, ch. 18, art. 15,4*, la version intégrale de l'Arrêté 010-01-2026 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de Rivière-du-Nord » fut rendue disponible aux citoyens et citoyennes sur le site web de la Ville de Rivière-du-Nord le 22 avril 2026, permettant ainsi de ne pas en faire la lecture intégrale dans le cadre de la présente réunion.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah et appuyé par M. Yvon Godin que, conformément aux dispositions de l'article 15.4 de la *Loi sur la gouvernance locale*, l'Arrêté 010-01-2026 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de Rivière-du-Nord » ne fasse pas l'objet d'une lecture intégrale dans le cadre de la présente réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-062

M. Thériault fait la lecture par son titre de l'Arrêté 010-01-2026.

9.1.2 Troisième lecture par son titre et adoption de l'Arrêté 010-01-2026

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par Mme Joanne Cormier Baldwin que l'Arrêté 010-01-2026 intitulé « *Arrêté modifiant l'Arrêté concernant le code de déontologie du conseil municipal de Rivière-du-Nord* » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-063

M. Thériault fait la lecture par son titre de l'Arrêté 010-01-2026.

9.2 Nomination des représentants de la municipalité - l'Assemblée Générale Spéciale de l'AFMNB – 26 juin 2026 à Edmundston

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par M. Colin MacLellan, que M. Colin MacLellan, maire suppléant, et M. Gaëtan Thériault, conseiller, soient nommés représentants officiels avec droit de vote pour la ville de Rivière-du-Nord à l'Assemblée Générale Spéciale de l'Association Francophone des Municipalités du Nouveau-Brunswick qui se tiendra à Edmundston le 26 juin 2026, et que M. Gérard Battah, conseiller, soit nommé substitut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-064

9.3 Nomination des membres du comité agricole

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'adoption du nouveau plan d'urbanisme de la ville de Rivière-du-Nord, le ministère de l'Agriculture, Aquaculture et Pêches a soulevé certaines préoccupations en ce qui a trait aux terres agricoles à protéger ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté le 21 avril 2026 la formation d'un comité afin entre autres d'aider les experts en urbanisme de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne à déterminer les zones à protéger

ATTENDU QU'un appel d'intérêt a été publié sur la page Facebook de la municipalité invitant les personnes intéressées à faire partie du comité, à poser leur candidature pour les postes disponibles ;

ATTENDU QUE six personnes ont posé leurs candidatures, soit trois pour les postes d'agriculteurs locaux et trois pour les postes de citoyens et citoyennes concerné.es,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier Baldwin et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord nomme les personnes suivantes pour siéger au comité agricole de la municipalité :

- Pascal Landry, Reno Poirier et Luc Richard, à titre d'agriculteurs locaux ;
- Maxime Doucet, Bianca Jo LePoidvin et Jacqueline Mingolé, à titre de citoyen et citoyennes concernés ;
- Jonathan Thériault, à titre de représentant du conseil municipal ; et
- Simonne Godin, à titre d'employée municipale responsable de l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-065

9.4 Demande de don – Festival du Blé d'inde de Saint-Léolin

ATTENDU QUE le comité des loisirs de Saint-Léolin a soumis une demande d'aide financière afin de les aider à remettre sur pied le Festival du Blé d'inde qui s'est tenu durant plusieurs années dans la localité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord considère très important de supporter les bénévoles dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la vie communautaire sur notre territoire ;

ATTENDU QUE la demande soumise par le comité des loisirs de Saint-Léolin respecte les critères de la politique en vigueur pour l'octroi des dons et subventions,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Jonathan Thériault et appuyé par M. Gérard Battah, que le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord accepte d'octroyer un montant de 5 000 \$ au comité des loisirs de Saint-Léolin à titre d'aide financière pour la mise sur pied du Festival du Blé d'inde en août 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-066

9.5 Demande d'aide financière – Comité du chemin des Chalets

ATTENDU QUE le comité des résidents du chemin des Chalets a déposé au conseil municipal une demande d'aide financière de 4 887,50 \$ pour l'année 2026 afin de sécuriser le passage des véhicules sur cette route publique, non désignée ;

ATTENDU QUE la demande soumise par le comité comprenait un deuxième volet, soit la suggestion d'inclure aux budgets annuels de la municipalité un montant de 12 000 \$ pour les travaux nécessaires dans le futur, puisque le chemin des Chalets représente pour l'instant le seul moyen d'évacuation des résidents de Maisonnnette advenant un séisme les empêchant de sortir du secteur par la rue Châtillon,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gaëtan Thériault et appuyé par M. Jonathan Thériault, que le conseil municipal de Rivière-du-Nord :

- accepte d'octroyer au comité des résidents du chemin des Chalets, une aide financière pour l'année 2026 au montant de 4 887,50 \$ afin de sécuriser le passage des véhicules sur cette route publique, non désignée, et

- compte tenu du fait que le conseil municipal se concentre sur une solution à long terme pour répondre aux besoins de sécurité publique du secteur de Maisonnnette et que le chemin des Chalets n'est pas une solution à envisager, que la suggestion d'inclure 12 000 \$ annuellement aux budgets de la municipalité soit refusée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-067

9.6 Nomination des membres du comité sur les changements climatiques

ATTENDU QUE l'Institut de recherche Valorès est porteur du projet Adaptation climatique Péninsule acadienne pour les municipalités et, à ce titre, gère les diverses consultations citoyennes nécessaires pour l'avancement du projet ;

ATTENDU QUE la deuxième phase du projet sera entreprise en 2026 avec l'aide d'un comité citoyen formé de 10 personnes résidant sur le territoire de Rivière-du-Nord, 2 membres du conseil municipal et le Directeur général de la municipalité ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par M. Yvon Godin, que le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord nomme les personnes suivantes pour siéger au comité sur les changements climatiques de la municipalité :

- Juliette Blanchard ;
- Pierrette Boudreau ;
- Jean-Jacques Brigaudet ;
- Philippe Collin ;
- Alexis Godin ;
- Thérèse Haché ;
- Rachel Robichaud ;
- Christiane Robitaille ;
- Patrick Thériault, et
- Paulette Thériault,

ainsi que Gérard Battah et Joanne Cormier Baldwin à titre de représentants du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-068

9.7 Autorisation – Carte de crédit VISA Desjardins

ATTENDU QUE la procédure en vigueur pour l'octroi des cartes de crédit de la municipalité prévoit que des cartes VISA Desjardins d'UNI Coopération financière soient émises aux membres du personnel municipal ainsi qu'au maire ;



IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier Baldwin et appuyé par M. Gérard Battah, que le conseil municipal de Rivière-du-Nord autorise le maire, M. Guy Thériault, à se procurer au nom de la municipalité une carte VISA Desjardins d'UNI Coopération financière au montant de 3 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-069

9.8 Ajustement des sous-unités

ATTENDU QUE les sous-unités sont définies comme des zones géographiques auxquelles un taux de taxation est attribué, en fonction du niveau et de la nature des services reçus par les résidents ;

ATTENDU QUE des ajustements sont nécessaires afin d'assurer que ces sous-unités correspondent aux niveaux et aux taux de taxation appropriés ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a ajusté le taux de taxation des sous-unités de Bertrand, Grande-Anse, Maisonnnette et Saint-Léolin afin d'y appliquer un taux uniforme,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier Baldwin et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que les sous-unités :

- 964.01 - Bertrand
- 964.02 - Grande-Anse
- 964.03 - Maisonnnette
- 964.06 - Saint-Léolin

Soient fusionnées en une seule sous-unité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-070

9.9 Service d'incendie de Rivière-du-Nord

9.9.1 Achat d'équipement – Brigades de Bertrand et Saint-Léolin

ATTENDU QUE la sécurité des membres du Service d'incendie de Rivière-du-Nord est primordiale pour le conseil municipal ;

ATTENDU QUE les dernières inspections dans les brigades de Bertrand et Saint-Léolin ont révélé que certains équipements étaient devenus désuets ou non conformes aux règles de sécurité ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par M. Gérard Battah que le conseil municipal de Rivière-du-Nord autorise le remplacement des équipements désuets et non conformes des brigades de Bertrand et Saint-Léolin au montant de 31 983,46 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-071

DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier Baldwin et appuyé par M. Yvon Godin que le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la *Loi sur la gouvernance locale*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-072

Les membres du conseil municipal quittent la salle de réunion à 19h28.

9.10 Article 68(1) d) Acquisition projetée de biens-fonds

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

9.11 Article 68(1) g) Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Les membres du conseil municipal reprennent leur place en salle à 19h42.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gaëtan Thériault et appuyé par M. Jonathan Thériault que le huis clos cesse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-073

Suite à la discussion en huis clos sur le point **9.10 – Acquisition projetée de biens-fonds**, la proposition suivante est formulée :

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah et appuyé par M. Colin MacLellan que la ville de Rivière-du-Nord se porte acquéreur du terrain portant le numéro d'identification 20100467 sur la rue Acadie à Grande-Anse, pour la somme de 25 000 \$ plus les frais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-074

9.12 Refonte du site Web de Rivière-du-Nord

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder à la modernisation de son site Web afin d'améliorer l'accès à l'information et les services offerts aux citoyens ;

ATTENDU QU'une proposition a été soumise par DPG Communication pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE l'offre présentée répond aux besoins de la municipalité et que les coûts peuvent être absorbés à même le budget municipal 2026,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier Baldwin et appuyé par M. Colin MacLellan, que le conseil municipal de Rivière-du-Nord accepte la

soumission de DPG Communication pour la modernisation du site Web de la municipalité, au montant de 13 290 \$ plus taxe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-076

- 9.13 Dépôt et première lecture par son titre de l'Arrêté 015-00-2026 intitulé « *Arrêté relatif à la facturation des services, équipements et interventions du Service d'incendie de Rivière-du-Nord* »

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que la ville de Rivière-du-Nord adopte en première lecture par son titre l'Arrêté 015-00-2026 intitulé « *Arrêté relatif à la facturation des services, équipements et interventions du Service d'incendie de Rivière-du-Nord* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-077

M. le Maire fait a lecture par son titre de l'Arrêté 015-00-2026.

- 9.14 Deuxième lecture par son titre de l'Arrêté 015-00-2026 intitulé « *Arrêté relatif à la facturation des services, équipements et interventions du Service d'incendie de Rivière-du-Nord* »

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Yvon Godin et appuyé par M. Gérard Battah, que la ville de Rivière-du-Nord adopte en deuxième lecture par son titre l'Arrêté 015-00-2026 intitulé « *Arrêté relatif à la facturation des services, équipements et interventions du Service d'incendie de Rivière-du-Nord* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-078

M. le Maire fait la lecture par son titre de l'Arrêté 015-00-2026.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Sans objet.

11. SUIVI DES DOSSIERS.

Sans objet.

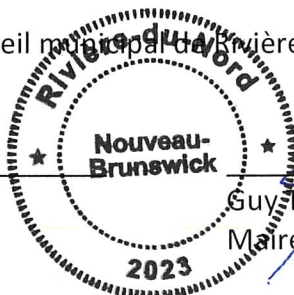
12. PRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

Quelques interventions sont effectuées par les citoyens et citoyennes présents sur différents sujets.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion ordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord est levée à 20h10.


Simonne Godin
Greffière municipale




Guy Thériault
Maire